

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MINIHY-TRÉGUIER proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, le 13 novembre deux mil vingt-cinq par Monsieur Christian Le Roi, Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Christian Le Roi, Marie-Yvonne Gallais, Jean-Pierre Le Luherne, Sébastien Lerestif, Christiane Le Lonquer, Michel Guyomard, Isabelle Michel, Pierre Connan, Jean-Yves Le Guen

Absents représentés :

- Gilbert Lacelle a donné procuration à Sébastien Lerestif
- Jacques Mazier a donné procuration à Marie-Yvonne Gallais

Absente :

- Virginie Pinel

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Le Luherne

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025
2. C.L.E.C.T. 2025
3. Rapport d'activité et de développement durable 2024 de LTC
4. R.O.D.P. 2025
 - 4.1. Mégalis bretagne pour la fibre
 - 4.2. Orange
5. Subventions
 - 5.1 Conseil départemental FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)
 - 5.2 Subvention à Solitrégor
6. Révision de tarifs Salle Eventail
7. Adhésion « Mon Village »
8. Informations diverses :
 - Banque alimentaire
 - Marché de Noël
 - Noël des enfants de la commune
 - Sainte-Barbe
 - Noël des agents communaux

- Vœux du Maire
- Changement des menuiseries mairie

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

Monsieur Le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 18 septembre dernier et le soumet au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le procès-verbal du 18 septembre 2025

2. C.L.E.C.T. 2025 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur Le Maire expose le principe de la C.L.E.C.T. qui a pour but de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée aux communes membres. L'évaluation se pratique sur les charges de fonctionnement et d'investissement.

Les compétences transférées portent sur :

- Le bonus des sapeurs-pompiers volontaires
- Les pôles d'information jeunesse de Tréguier et de Lézardrieux
- La gestion des eaux urbaines et l'attribution de compensation investissement

Pour notre commune l'attribution de compensation se résume comme suit :

	LTC AC définitives 2025				AC INV
	AC Fiscale	AC Charges	AC Reçue	AC Versée	AC versée
MINIHY-TREGUIER	68 271€	44 688€	23 583€		5 605€

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour et 1 abstention M. Jacques Mazier

Approuve le rapport dérogatoire de la CLECT du 23 septembre 2025

Approuve le montant des attributions de compensations définitives

Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

3. Rapport d'activité et de développement durable 2024 de LTC

Monsieur Le Maire expose le rapport d'activité 2024 de LTC, qui représente 57 communes, 103 934 habitants (INSEE 2024), sur 919 km². Le livret que nous avons reçu, est à disposition de tous et est synthétisé comme suit :

- La communauté d'agglomération
 - Notre agglomération
 - Les 57 communes
 - Les domaines de compétences
 - Les instances communautaires
 - Les membres du bureau exécutif et du conseil communautaire

- Les instances de débat et de concertation
- L'appui aux communes
- Le développement durable au cœur des politiques publiques
 - L'agenda 2030 et mes 17 objectifs de développement durable
 - Le projet de territoire Cap 2040
 - Une administration écoresponsable
- Développer l'attractivité économique et touristique du Trégor
 - Le développement économique
 - L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation
 - Le tourisme
- Aménager durablement le territoire
 - L'aménagement de l'espace et la planification urbaine
 - L'habitat
- Préserver les ressources et les paysages du Trégor
 - La prévention et la gestion des déchets ménagers
 - La préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - Le service public de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines
 - Le patrimoine naturel
 - Energie et climat
- Bien vivre au quotidien
 - La petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité
 - Les personnes âgées
 - La cohésion sociale
 - La santé
 - Les transports et la mobilité
 - Les espaces France Services
- Se cultiver et se divertir
 - La diffusion artistique et l'animation culturelle du territoire
 - L'enseignement musical : Monsieur Le Maire insiste sur ce point et rappelle l'engagement signé pour la classe orchestre avec l'école de Tréguier. Il s'agit d'offrir aux enfants la possibilité de pratiquer un instrument de musique. Les instruments ont été distribués avec un peu de retard cette année, le mardi 18 novembre, lié à un problème d'assurances. Les enfants peuvent désormais apporter l'instrument à la maison pour pouvoir s'entraîner d'une façon plus régulière.
 - Les équipements sportifs communautaires
- Un service public mobilisé
 - Les ressources humaines
 - Les finances
- Le baromètre territorial du développement durable

Monsieur Le Maire souhaite revenir et développer différents points, notamment :

- Les ressources humaines :
 - 846 agents et salariés sur emplois permanents
 - 10 apprentis
 - 117 stagiaires

Qui représentent 150 métiers composés de 51% d'hommes et 49% de femmes. Le télétravail s'est développé en 2024 et représente 261 télétravailleurs.

- Les finances en 2024 :

- Dépense totale : 248M€ dont 159M€ en fonctionnement et 89M€ en investissement dont les principaux sont :
 - La construction et la rénovation de stations d'épurations et de réseaux d'eaux usées
 - La construction et la rénovation de réseaux d'eau potable
 - La construction du parc des évènements
 - Le financement du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire
 - La rénovation d'un bâtiment pour l'office de tourisme
 - La rénovation d'équipements sportifs et culturels
 - La construction et la rénovation de bâtiments pour les entreprises locataires
 - La construction et l'entretien de réseaux de chaleur
 - Les subventions versées aux particuliers et aux bailleurs dans le cadre du PLUIh, aux entreprises, aux communes pour les aider à investir, aux établissements d'enseignement supérieur
 - Le financement des pistes cyclables
 - L'élaboration du PLU Intercommunal
- Les principales politiques financées : 100€ des dépenses se répartissent comme suit :
 - 0.37€ Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
 - 1.77€ Sécurité dont sécurité incendie
 - 14.47€ Services généraux : Administration de la collectivité, Maison France Service
 - 16.92€ Action économique
 - 6.63€ Transports
 - 6.52€ Culture, vie sociale, jeunesse, loisirs et sports
 - 1.52€ Santé et action sociale
 - 4.84€ Aménagement des territoires et habitat
 - 46.95€ environnement
- Les ressources de la collectivité dans les mêmes proportions : 100€
 - 31.62€ Impôts et taxes
 - 28.35€ produits de services, du domaine et ventes directes
 - 19.47€ Emprunts
 - 9.94€ Dotations, subventions et participations
 - 8.80€ Autofinancement
 - 1.82€ Autres recettes
- Le baromètre : un outil d'observation du territoire, quelques chiffres clés
 - Nombre d'allocataires RSA : 1674 en 2022, 1581 en 2023 et 1593 en 2024
 - Nombre d'exploitations engagées dans des MAEC : 59 en 2022 ; 213 en 2023 et 202 en 2024. Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Gallais sur ce point car des précisions sont à apporter. MAEC signifie : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Ce sont des contrats signés avec les agriculteurs pour une durée de 5 ans avec un cahier des charges au niveau environnemental très strict. Les dotations allouées ont fortement diminuées, aussi, les agriculteurs se déconventionnent. Il faut également noter qu'en 2000, LTC comptait 1894 exploitations et qu'en 2020 il en reste 1057, soit -44% en 20 ans.
 - Nombre de demandes d'APA : 1353 en 2022 ; 1430 en 2023 et 1515 en 2024 (+6% en 1 an)
 - Situations de violence conjugale envers les femmes : 188 en 2022 ; 134 en 2023 et 119 en 2024 (-11% en 1 an)
 - Part des femmes dans les disciplines d'enseignement scientifique : 19%

Monsieur Le Maire rappelle que le livret est consultable et à disposition de tous en mairie.

Le conseil municipal acte s'être fait la présenter le rapport des activités de LTC pour 2024.

4. R.O.D.P. 2025

4.1 Mégalis bretagne pour la fibre 2025

Monsieur Le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunication.

Les tarifs maximums sont les suivants :

- 48.65€ par kilomètre et par artère souterrain
- 64.87€ par kilomètre et par artère aérien
- 32.44€ par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment)

De valoriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général des travaux publics.

D'inscrire annuellement cette recette au compte 7032.

Pour 2025

Gestionnaires	Type	Artères aériennes (m)	Artères sous-sol (m)	Emprise au sol	Armoire/Shelter
	DPR*	388	861	4	0
	PP*	0	0	0	0
Tarif plafond 2025 km et m ²		64.87€	48.65€	32.44€	32.44€
Montant		25.00€	42.00€	130€	0
Total RODP		197.00€			

- DPR Domaine Public Routier
- PP Propriété Privée

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 11 voix pour et une abstention M. Michel Guyomard.

Emet un avis favorable à la proposition de tarifs indiqués ci-dessus.

4.2 RODP Orange 2025

Monsieur Le Maire rappelle que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement en fonction du nombre de kilomètres aériens, souterrains et de l'emprise au sol au m², la commune doit prendre une délibération afin de pouvoir émettre un titre à l'encontre de l'opérateur Orange.

RODP	Tarif km aérien	Tarif km souterrain	Tarif emprise au sol	Nbre kms aériens	Nbre kms souterrains	Nbre m ² emprise au sol	Coef correcteur	Total
2025	40€	30€	20€	15.613	22.576	1	1.62182	2 143.73€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'émission d'un titre d'un montant de 2 143.73€ pour l'année 2025 au débiteur « Orange ».

5. Subventions

5.1 Conseil départemental FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)

Monsieur Le Maire expose la demande du Conseil Départemental qui sollicite les communes pour une contribution financière volontaire d'un montant entre 0.35€ et 0.40€ par habitant aux bénéfices des jeunes de moins de 26 ans ayant peu ou pas de ressources et, qui sont accompagnés par la Mission Locale. Il précise qu'il a souhaité un complément d'information pour connaître les besoins réels des jeunes sur la collectivité et précise également que la mairie soutien les jeunes et que des demandes peuvent être faites directement auprès de la collectivité. Monsieur Jean-Yves Le Guen aimerait avoir la certitude que ces fonds seront bien reversés à la Mission Locale et que ce versement est ponctuel. La majorité des élus sont du même avis.

En 2022, une jeune femme de Minihy-Tréguier de 21 ans a été accompagnée par la mission locale, et a obtenu une aide « subsistance de 80€ », en 2023 une jeune femme de 20 ans a obtenu une aide « mobilité » de 80€, en 2024, une jeune femme de 18 ans une aide « mobilité » de 700€ et en 2025, deux jeunes, un homme et une femme de 22 ans ont perçu une aide « sophrologie » de 50€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Emet un avis favorable à la contribution financière volontaire ponctuelle pour 2025, d'un montant de 0.35€ par habitant. Au 1^{er} janvier 2025, selon le recensement INSEE, la commune compte 1287 habitants, soit un versement de 450.45€.

5.2 Adhésion à Solitrégor

Monsieur Le Maire cède la parole à Madame Marie-Yvonne Gallais, qui suit le dossier. Elle explique que le Transport Solidaire « Solitrégor » fonctionne très bien et répond à de plus en plus de demandes, le Maire de Kermaria-Sulard, Pierre Houssais est à l'initiative du dispositif de déplacement solidaire, basé sur le bénévolat et l'échange, pour mieux lutter contre l'isolement. Sept communes ont participé à la mise en route de SoliTrégor et, aujourd'hui une quinzaine de communes sont prêtes à poursuivre l'aventure ensemble.

Solitrégor est une association, dont l'adhésion est de 200€ sous forme de subvention

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable au versement d'une subvention de 200€ qui vaut adhésion.

6. Révision de tarifs Salle Eventail

Monsieur Le Maire propose à Monsieur Sébastien Lerestif de présenter le dossier. Monsieur Lerestif expose la situation :

Les tarifs de la salle Eventail ont fait l'objet d'une révision pour l'année 2025. Ils ont été adoptés comme suit :

**TARIFS 2025 - SALLE DE L EVENTAIL
MINIHY-TRÉGUIER**

	MINIHY-TRÉGUIER		PARTICULIERS EXTERIEURS		Associations extérieures	
	Associations et Particuliers		ENTREPRISES			
	Week-end / jour férié	Semaine	Week- end / jour fériel	Semaine	Week- end	Semaine
<u>SALLE DES FÊTES 1 JOUR :</u> - Cuisine - Salles : A + B + C - Bar	310.00 €	205.00 €	490.00 €	390.00 €	320.00 €	215.00 €
<u>SALLE DES FÊTES 2 JOURS :</u> - Cuisine - Salles : A + B + C - Bar	440.00 €	290.00 €	790.00 €	550.00 €	450.00 €	300.00 €
<u>SALLES + BAR 1 JOUR (A + B + C) :</u> - Sans cuisine	255.00 €	175.00 €	430.00 €	250.00 €	300.00 €	200.00 €
<u>SALLE ANNEXE + BAR :</u> - Sans cuisine	155.00 €	105.00 €	280.00 €	180.00 €	170.00 €	120.00 €
Ce prix comprend la sonorisation et le vidéoprojecteur						
<u>OPTIONS :</u>						
- MÉNAGE SALLES :	250.00 €		250.00 €		250.00 €	
- MÉNAGE CUISINE :	150.00 €		150.00 €		150.00 €	
- MÉNAGE						
SUPPLÉMENTAIRE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ :	40,00 €/heure		40,00 €/heure		40,00 €/heure	

Location Café enterrement :

Grande salle et bar : **120 €**

Salle annexe et bar : **70 €**

* Pour les associations ayant leur siège social à MINIHY-TRÉGUIER depuis au moins 2 ans : 1 gratuité par an. Ensuite, le tarif des résidents de MINIHY-TRÉGUIER sera appliqué.

* Pour les associations de MINIHY-TRÉGUIER utilisant régulièrement une partie de la salle, un tarif préférentiel sera appliqué comme suit :

- 2 fois par semaine : **400,00 €** l'année scolaire.

- 1 fois par semaine : **200,00 €** l'année scolaire.

* La perte de clé sera facturée **100 €uros l'unité**.

* La perte de badge sera facturée **100 €uros le badge**.

Monsieur le Maire propose la reconduction de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la reconduction de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026

7. Adhésion « Mon Village »

Monsieur Le Maire évoque la présentation d'une application de communication destinée aux collectivités territoriales qui permet de communiquer simplement et efficacement en temps réel aux administrés et aux visiteurs. Cette application « Mon Village » offre également aux commerçants et aux associations la possibilité de communiquer gratuitement pour une meilleure visibilité.

La mairie adhère à l'application annuellement. Le coût de la licence est de 1 000€ ht par an, la passerelle vers le site internet 200€ ht par an et pour la première année une formation pour les agents de mairie de 200€ ht.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'adhésion à l'application « Mon Village » à compter du 1^{er} janvier 2026

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8. Informations diverses :

- Pièce de théâtre « la Gracieuse compagnie » au profit de l'Aresymt le 23 novembre
- Banque alimentaire : 28 et 29 novembre 2025
- Marché de Noël : 30 novembre (complet pour les exposants)
- Noël des enfants de la commune : le 07 décembre
- Sainte Barbe : le 13 décembre 2025
- Concert de Noël « Variation 21 » le 13 décembre
- Noël des agents communaux : 19 décembre
- Ensemble vocal « Tossen Vre » au profit de l'Aresymt le 21 décembre
- Aresymt : plat à emporter « repas festif » au prix de 28€ le 30 décembre.
- Vœux du Maire : 16 janvier 2026
- Changement des menuiseries mairie : moins disant ARMORY

Monsieur Le Maire souhaite remercier vivement les correspondants locaux pour leur disponibilité, pour les articles de qualité et nombreux qui paraissent sur Minihy-Tréguier, qui sont révélateurs du dynamisme.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil s'est levé à 21 heures 20.

Prochain conseil programmé le 11 décembre à 20 heures.